

Questions et Réponses 1 à 4 K2AA0-14-0012

Q-1 Le soumissionnaire doit détenir une **vérification d'organisation désignée (VOD) valable et une autorisation de garder des documents de niveau PROTÉGÉ B** délivrés par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au moment de répondre à la présente demande de propositions. Pour démontrer qu'il satisfait à cette obligation, le soumissionnaire doit, dans sa soumission, fournir une copie de la lettre de confirmation de la DSIC attestant qu'il possède l'autorisation de garder des documents de niveau PROTÉGÉ B.

Notre organisation détient une vérification d'organisation désignée (VOD) valable mais SANS l'autorisation de garder des documents de niveau PROTÉGÉ B. Notre compréhension était que si les documents sont retournés/détruit à la fin du contrat l'autorisation n'était pas nécessaire.

A-1 une vérification d'organisation désignée (VOD) valable et une autorisation de garder des documents de niveau PROTÉGÉ B est absolument nécessaire pour ce besoin.

Q-2 Pour nous permettre de soumettre une offre compétitive, Environnement Canada serait-il prêt à envisager de supprimer la désignation de titre "la protection des documents" dans le critère obligatoire n ° 2 ou le remplacer par la désignation "SECRET attestation de sécurité d'installation»?

A-2 une vérification d'organisation désignée (VOD) valable et une autorisation de garder des documents de niveau PROTÉGÉ B est absolument nécessaire pour ce besoin.

Q-3 M1 exige que tous les membres de l'équipe d'avoir une autorisation de sécurité au moment de la soumission. Cependant, tous les membres de l'équipe n'auront pas nécessairement accès à, ou le besoin d'avoir accès à des informations confidentielles. Cette exigence ne devrait s'appliquer qu'au chargé de projet et aux membres de l'équipe qui auront accès à des informations confidentielles.

A-3 EC exige que tous les membres de l'équipe doivent avoir une autorisation de sécurité au moment de la soumission.

Q-4 Exigences de qualification obligatoires: M3 nécessite un membre de l'équipe d'avoir un diplôme en génie chimique, génie mécanique ou génie de l'environnement - c'est inutilement prescriptive et devrait être étendu à des degrés scientifiques dans des disciplines connexes, en combinaison avec l'expérience postuniversitaire pertinente. [par exemple, une personne ayant un baccalauréat en sciences génie mécanique et 7 ans d'expérience en ingénierie mécanique dans une zone sans rapport avec cette étude réussira le critère M3 alors que quelqu'un avec un doctorat en sciences de l'environnement et 20 ans d'expérience dans l'étude de la santé et les impacts environnementaux des produits chimiques utilisés dans différents secteurs industriels (c'est à dire directement pertinentes à l'étude) ne réponds pas au critère]

R-4 La Portée des travaux englobe une variété de tâches. Par exemple, cela inclus, entre autre :

- l'élaboration d'un profil du secteur de l'industrie de l'aviation canadienne,
- l'identification des produits chimiques d'intérêt spécifiques au secteur de l'industrie de l'aviation,

- le recensement des produits chimiques d'intérêt durant le cycle-de la vie des avions,
- fournir un examen des outils d'échanges de l'information gérés par l'industrie,
- fournir un examen des mesures existantes de contrôle tant à l'échelle nationale qu'internationale, en précisant les rôles et responsabilités entre différents paliers au sein du secteur de l'aviation,
- l'identification des pratiques et cadres de discussion du gouvernement et de l'industrie existant tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Ces tâches sont considérées comme requérant l'exigence obligatoire M3.